



**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Forêt, Risques, Eau et Nature  
Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature

[ddt-sefren@yonne.gouv.fr](mailto:ddt-sefren@yonne.gouv.fr)

***PARTIE IV***  
***PLAN DE COMMUNICATION***



La communication constitue une composante à part entière d'une action ou d'un projet. L'importance de la communication et plus globalement des efforts de pédagogie à accomplir auprès des différents publics sont essentiels.

Par conséquent, chaque fiche du plan d'actions opérationnel territorialisé et du plan de contrôle comporte une partie spécifiquement dédiée à la communication.

Les principales actions de communication retenues sont les suivantes :

- Réunion du comité départemental de l'eau dédié à la reconquête de la qualité de la ressource en eau potable ;
- Organisation d'un séminaire sur l'eau à destination des élus ;
- Réunions de concertation lors de l'élaboration des plans de préventions des risques naturels liés à l'eau, porter à connaissance des documents d'urbanisme.
- Élaboration ou mise à jour de supports de sensibilisation du grand public, de valorisation des bonnes pratiques auprès des acteurs locaux, de présentation des évolutions de la réglementation dans les domaines suivants : eaux pluviales, drainages et zones humides ;
- Mise à jour du portail commun permettant d'accéder à l'actualisation de la cartographie dynamique du référentiel cours d'eau / zones non traitées et du recensement des cours d'eau au sens de la Loi sur l'eau ;
- Bilan de la première année de déploiement de la charte départementale d'instruction des projets de drainage signée en 2022, en lien avec la protection des zones humides. Ce document a pour objectif d'informer tout porteur d'un projet de drainage des enjeux pouvant être concernés ainsi que de la procédure réglementaire requise, et constitue l'application dans le département de l'Yonne de la charte régionale Bourgogne – Franche-Comté. Une communication sera effectuée auprès de la profession agricole, et des bureaux d'études, sur le fonctionnement du dispositif en fonction du retour d'expérience ;
- Mise à jour de GWERN, outil de recensement des zones humides, pour prise en compte par les bureaux d'étude des zones humides dans les projets ;
- Actualisation des plaquettes, notamment celle portant sur la préservation des haies ;
- Diffusion de communiqués de presse dans le cadre de la gestion du loup, lors des crises sécheresse, à l'issue de chaque COLDEN stratégique, etc ;
- Sensibilisation des communes concernées sur les zones à enjeux biodiversité (en lien avec la création d'aires protégées), notamment lors des réunions auprès des EPCI concernés ;
- Formation / sensibilisation des scolaires et des acteurs de l'éducation sur les enjeux de la biodiversité ;
- Organisation de réunions d'informations et d'échanges entre les organes de contrôle et les partenaires de la MISEN consacrées à la mise en œuvre et au suivi des contrôles ;
- Organisation de contrôles préventifs inclus dans la stratégie de contrôle du COLDEN, notamment dans le cadre des crises sécheresse, de la directive nitrates et de la réglementation inhérente aux produits phytosanitaires, et des rejets d'effluents vinicoles, sous réserve de l'accord du Préfet et des parquets ;
- Mise à jour des outils de rapportage et des bases de données permettant d'alimenter les observatoires nationaux.

Chaque support de communication (plaquettes, guides, lettre électronique etc) fera par ailleurs l'objet d'un portage auprès des publics concernés. Ce portage s'inscrira dans la durée.

Les outils de communication dématérialisés (site Internet des services de l'État, facebook, twitter par exemple) seront enfin mobilisés en veillant à leur actualisation.